



Vendredi 29 septembre 2023

## Squats rue du Clos Fleury

### La Ville d'Annemasse soutien et protège les personnes spoliées

**Loin de l'agitation médiatique, la Ville d'Annemasse agit pleinement dans le cadre de ses compétences depuis qu'un conflit privé rue du Clos Fleury, portant sur des accaparements supposés et des squats rue du Clos Fleury, a été portée à sa connaissance.**

Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, a déclaré publiquement son soutien aux personnes spoliées :

*« Ces possibles manœuvres frauduleuses sont scandaleuses, qu'elles se déroulent au centre de notre ville ou partout ailleurs sur le territoire national. Nos agents de Police municipale sont intervenus à deux reprises ces derniers jours avec tout le professionnalisme dont ils font preuve à chaque fois. Ils ont mis un terme à deux agressions et un homme violent a été interpellé et remis à la Police nationale. Je tiens à féliciter le service de Police municipale, comme les autres services municipaux dont le service urbanisme, mobilisés dans le cadre de l'enquête du Parquet de Thonon les Bains. Il est maintenant impératif que cette enquête se déroule sereinement, sans obstruction et récupération politique. Je souhaite qu'elle puisse aller vite, dans l'intérêt de toutes les parties. Les solutions et les sanctions judiciaires pourront ainsi être appliquées le plus tôt possible. La Ville d'Annemasse en prendra toute sa part, en coordination étroite avec les services de l'Etat et le Parquet, dans les limites de ses compétences ».*



#### CONTACT

**FLORA SOUBRAS**

04 50 95 07 00 - Poste 3096

flora.soubras@annemasse.fr



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy et Thonon-les-Bains, le 29 septembre 2023

### **Squats rue du Clos Fleury à Annemasse : les services de l'État sont pleinement mobilisés**

Les litiges survenus du fait des modalités d'occupation de certains logements situés rue du Clos Fleury à Annemasse font actuellement l'objet d'enquêtes dirigées par le parquet de Thonon-les-Bains, ayant déjà donné lieu à des auditions.

Au regard de la nature des faits dénoncés et des manœuvres frauduleuses susceptibles d'avoir été employées, les investigations sont désormais menées par la police judiciaire de la Haute Savoie dans le cadre d'une enquête ouverte du chef d'escroquerie notamment.

Des enquêtes distinctes, ouvertes à la suite des violences dénoncées les 12 et 28 septembre 2023, ont par ailleurs été confiées au commissariat d'Annemasse. Afin de sécuriser l'ensemble des résidents et éviter la réitération de ces actes inadmissibles, des effectifs de police patrouillent régulièrement aux abords de l'immeuble.

Parallèlement, un examen approfondi des conditions d'occupation de plusieurs logements est également en cours sous l'autorité du préfet de la Haute-Savoie. Si certains d'entre eux sont occupés illégalement et si les conditions sont réunies pour mettre en œuvre des procédures administratives d'éviction urgente, le préfet s'engage à ce que les services de l'État agissent rapidement et avec détermination pour les mener à bien.

Les parties communes de ces résidences feront également l'objet d'un examen conjoint par les services de l'État et le syndicat de copropriété. Ce dernier se verra notifier des recommandations si des installations non conformes à la réglementation relative à la vidéoprotection et aux normes incendie y étaient constatées.

Enfin, les services de l'État sont d'ores et déjà mobilisés, en coordination étroite avec ceux de la commune d'Annemasse, au cas où des solutions de relogement devaient être étudiées au profit d'occupants d'appartements qui auraient pu être floués lors de leur entrée dans les lieux et donc victimes également de l'escroquerie présumée.

**Préfecture de la Haute-Savoie**

**Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**